



## PETIT MEMENTO POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR EDUCATIF

Types  
d'obligations

Envers qui ?

Quelle(s) action(s) pour l'enseignant ?

Administratives	Mairie	Prendre contact pour s'assurer du partenariat logistique et/ou financier
	Education Nationale	Proposer au conseil des maîtres d'inscrire le projet au sommaire du 1er conseil d'école S'assurer que les prestations respecteront les normes en vigueur dans les textes officiels (Agréments, encadrement,...) BO n°7 du 23/09/99 Instruire des formulaires d'autorisation de départ (annexes)
	Prestataire	S'assurer de son sérieux (Recherche de références) Etablir une relation partenariale de confiance
Pédagogiques	Education Nationale	Faire valider le projet pédagogique : s'assurer de sa cohérence avec les compétences du cycle, du projet d'école et donc de classe. Suivre la voie hiérarchique. Justifier de la programmation du séjour dans l'organisation de l'année scolaire.
	Mairie	Informé sur les raisons du projet
	Elèves	Les associer très étroitement au projet : choix du lieu, du thème, des activités, afin qu'ils appréhendent clairement les objectifs du séjour.
Financières	Prestataire	Choisir le mieux-disant Etablir un contrat
	Mairie	Connaissance du budget alloué par la commune et des modalités de la participation financière des familles
	Parents	Indiquer aux familles les organismes pouvant aider au départ (Financier ou matériel) : AD PEP; Secours Populaire; CE; CCAS de la commune; etc...
	Aidants	Etre l'interlocuteur privilégié des familles en difficulté vis-à-vis des structures d'aide.
Humaines	Investissement de l'enseignant	Décision personnelle de départ Investissement important : temps de préparation du séjour (prise en compte des contraintes énoncées ci-avant), absence du domicile pendant le séjour,...
	Parents	Informé des intentions de séjour le plus tôt possible dans l'année. Convaincre de la nécessité pédagogique du projet; expliquer pour rassurer. Prendre en compte les freins culturels et sociaux, les problèmes individuels de santé... Recueillir le plus rapidement les accords de principe.